

Conseil Municipal de Montjoux
Extrait du compte-rendu de la séance du 7 mars 2017

Service de l'eau : compte administratif et compte de gestion 2016

Au 31 décembre, le compte administratif du service de l'eau présentait les résultats suivants :

- **Exploitation**
Dépenses : 37 392.73 €
Recettes : 49 260.19 €
Résultat de l'exercice : 11 867.46 €
Excédent 2015 reporté : 4 870.66 €
Résultat au 31/12/2016 : 16 738.12 €

- **Investissement**
Dépenses : 15 775.42 €
Recettes : 118 861.40 €
Résultat de l'exercice : 103 085.98 €
Déficit 2015 reporté : -87 606.14 €
Résultat au 31/12/2016 : 15 479.84 €

Dépenses ENM
Recettes ENR
Résultat RAR : 0.00 €
Excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2017 : 16 738.12 €

Après avoir constaté que les résultats du compte de gestion étaient identiques, le Conseil Municipal, le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les résultats du compte administratif et du compte de gestion du service de l'eau pour l'année 2016
DECIDE de reporter l'intégralité du résultat d'exploitation, soit 16 738.12 € sur le budget primitif 2017

Budget général : compte administratif et compte de gestion 2016

- **Fonctionnement**
Dépenses : 258 482.79 €
Recettes : 243 373.25 €
Résultat de l'exercice : -15 109.54 €
Excédent antérieur reporté : 106 381.86 €
Résultat au 31/12/2016 : 91 272.32 €

- **Investissement**
Dépenses : 100 936.78 €
Recettes : 56 913.08 €
Résultat de l'exercice : -44 023.70 €
Excédent antérieur reporté : 32 618.73 €
Résultat au 31/12/2016 : -11 404.97 €

Dépenses ENM : 8 826.00 €
Recettes ENR : 0.00 €
Résultat RAR : -8 826.00 €
Dotations à effectuer : -20 230.97 €
Excédent de fonctionnement à reprendre au budget 2017 : 71 041.35 €

Hébergement du site Internet : souscription d'un abonnement

Monsieur le Maire explique que le site Internet de la commune est hébergé chez OVH. Le montant de la première année d'hébergement a été payé par le prestataire ayant construit le site. Il convient désormais que la commune prenne à sa charge le coût de cet abonnement annuel chez OVH, pour un montant d'environ 50 €.

Point sur l'urbanisme au quartier du Serre de Turc

Monsieur le Maire rappelle le projet d'ouverture à la construction de la parcelle communale située au Serre de Turc. Il présente l'esquisse d'une division en trois lots. Il explique que plusieurs devis ont été demandés concernant la création d'un chemin d'accès, la prestation d'un géomètre, l'électrification, le renforcement d'une conduite d'eau. Le montant global de ces différents travaux s'élèverait à environ 50 000 €, soit le prix d'un terrain sur les trois qui seraient mis en vente. Monsieur le Maire rappelle en outre que dans le cas où ce projet verrait le jour, les permis de construire seraient délivrés avec obligation pour chaque demandeur d'installer à ses frais sur sa parcelle un sur-presseur individuel avec une réserve d'eau de 600 litres au moins.

Compte-tenu de ces éléments, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à la poursuite du projet et autorise le Maire à déposer une demande de Certificat d'Urbanisme pour cette parcelle communale.

Point sur les Espaces Publics

Deux ateliers ont eu lieu depuis le dernier conseil, un au Vieux Village, avec une bonne participation des habitants et beaucoup de questions soulevées, et un Place Léopold Mourier, interrompu par la pluie.

Le prochain rendez-vous important est la réunion publique du vendredi 14 avril à 16h30, réunion animée par Sandrine Morel et un autre intervenant du CAUE. Cette réunion devra être annoncée dans la lettre d'info municipale et les habitants seront invités à s'inscrire.

Monsieur le Maire rappelle le calendrier général de la démarche Espaces Publics engagée par la commune, avec l'assistance du CAUE.

- 2017 : état des lieux, analyse des besoins et rédaction d'un cahier des charges. Calibrage de l'enveloppe financière
- 2018 : recrutement d'un bureau d'études pour élaboration d'un avant-projet. Programmation et phasage. Dépôt des dossiers de demande de subvention
- 2019 : travaux

Informations et questions diverses

Compagnie Pescatune

Le Maire explique que cette compagnie souhaite venir sur la commune la dernière semaine de juin. Elle s'installerait sur l'aire naturelle avec son bus de collection aménagé en scène ambulante et proposerait un mini festival sur 5 soirées avec cinéma en plein air, théâtre et concerts. La compagnie ne demande aucune participation financière à la commune. Le prix des places de spectacle est libre, avec un minimum de 5€.

Récital piano de Rébecca Chaillot

La pianiste a demandé la mise à disposition de la salle des fêtes le mercredi 5 avril à 17h. Le montant de la recette du concert est destiné au financement de la rénovation d'une ancienne ferme à Colonzelle pour y créer un lieu dédié à la musique avec une salle de concert et des résidences d'artistes. Le Conseil Municipal accepte de prêter gratuitement la salle des fêtes pour cette occasion.

Dépose de la cabine téléphonique

Orange a informé la commune que les dernières cabines téléphoniques du territoire allaient prochainement être enlevées. Celle de La Paillette est donc concernée par ce programme de dépose.

Récupération d'un soufflet de forge

Jean-Paul Terrot explique que la famille Mielle est prête à céder à la commune l'ancien soufflet qui se trouvait autrefois dans la forge à la Paillette. Il serait intéressant de pouvoir récupérer et exposer ce bel objet patrimonial, mais il n'est pas évident de trouver l'endroit où le mettre.

Don d'une parcelle de bois

Un propriétaire propose de céder à la commune pour un euro symbolique une parcelle de bois de 720 m² sur Chauvac. Bien que touchés par ce geste généreux, les conseillers se demandent ce que la commune pourrait faire d'une telle parcelle, et le montant des frais de notaire pour l'acte de vente est assez dissuasif.

Archives de Montjoux

Lors de sa conférence historique sur Montjoux le 23 mars dernier, Patricia Carlier a insisté sur le fait que la commune possédait des archives exceptionnelles qu'il faudrait préserver et mettre en valeur. Le Maire suggère de demander à Patricia Carlier si elle pourrait faire pour la commune une mission de classement et de diagnostic sur les archives à restaurer éventuellement.

La séance est levée à 21h